



COMMUNE DE VEROSSAZ

ELECTION DE LA VICE-PRESIDENCE DE LA MUNICIPALITE

au système majoritaire selon la loi sur les droits politiques du 13 mai 2004 (art. 193 à 218)

Le Conseil, en séance du 14 ct, a procédé à l'ouverture de la liste déposée le 7 novembre 2022 par le PLR, et vous informe que

Mme Catherine Buchet Bulliard,

seule candidate, est élue tacitement vice-présidente.

Par conséquent, l'assemblée primaire convoquée pour le 27 novembre 2022 est **annulée**.

Le Conseil Municipal est dès lors composé comme suit :

Muriel Favre, présidente :	Administration générale - Finances et impôts - Personnel – Bâtiments
Catherine Buchet Bulliard, vice-présidente :	Services industriels - Torrents - Traitement des déchets
Fabienne Robert-Nicoud, conseillère :	Sécurité publique - Police du feu - Police - Protection civile – Salubrité - Travaux publics - Trafic – Routes
Gabrielle Rey, conseillère :	Enseignement & formation - Commission scolaire - CO – Apprentis - Santé - Prévoyance sociale - Culture - Loisirs - Culte - Tourisme - Sport- Cimetière
Florian Monnay, conseiller :	Construction - Aménagement du territoire Economie publique - Agriculture - Sylviculture - Bourgeoisie - Alpagnes - Forêts - Locatif